

## Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone

### Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds contient des faits saillants financiers, mais ne contient pas les états financiers annuels complets du fonds d'investissement. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers annuels en composant le 1-800-387-5004, en consultant notre site Web à l'adresse [www.fondsscotia.com](http://www.fondsscotia.com) ou celui de SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com), ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 40 Temperance Street, 16th Floor, Toronto (Ontario) M5H 0B4.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de la même façon afin d'obtenir un exemplaire des états financiers intermédiaires du Fonds, des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille du fonds d'investissement.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et le terme « Fonds » désigne le Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone.

Dans le présent document, les termes « valeur liquidative » et « valeur liquidative par part » désignent la valeur liquidative établie aux termes de la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »), et les termes « actif net » et « actif net par part » désignent le total du capital ou l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds établi aux termes des normes IFRS de comptabilité.

#### Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

*Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs concernant le Fonds et les fonds sous-jacents (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à leur stratégie, à leurs risques, à leur rendement prévu, à leur situation et aux événements. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer », « projeter » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.*

*En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme étant un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans*

*chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent être imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.*

*Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les résultats et événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comme les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et incertitudes et d'autres facteurs sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds sous la rubrique « Facteurs de risque ».*

*Nous invitons le lecteur à considérer avec une attention particulière ces facteurs, entre autres, avant de prendre une décision de placement. Nul ne devrait se fier outre mesure aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et que les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date du présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds.*

#### Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme au moyen d'un portefeuille de placements dont le conseiller en valeurs estime qu'il présente dans l'ensemble une intensité carbonique plus faible que celle du marché en général. Il investit surtout dans un vaste éventail de titres de participation de partout dans le monde, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'autres fonds d'investissement.

Pour aider le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs à mesurer les émissions de carbone liées aux placements du Fonds, l'intensité carbonique moyenne pondérée sera calculée tant pour le Fonds que pour l'indice boursier général pertinent (un indice boursier mondial généralement reconnu qui mesure le

rendement boursier de marchés mondiaux développés – actuellement l'indice MSCI Monde).

Cette mesure clé de l'intensité carbonique moyenne pondérée permettra au conseiller ou au sous-conseiller en valeurs de monter et de gérer un portefeuille dont l'intensité carbonique sera inférieure à celle du marché dans son ensemble.

L'intensité carbonique liée aux placements du Fonds sera gérée activement grâce à l'application de restrictions de placement visant à exclure les investissements dans les sociétés suivantes :

- les sociétés faisant partie du secteur énergétique d'un indice d'un marché boursier général, exception faite des entités liées au domaine de l'énergie renouvelable, telles qu'elles sont définies par le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs;
- les sociétés du secteur non énergétique :
- qui détiennent des entreprises en exploitation ayant des réserves prouvées importantes de charbon thermique, de pétrole ou de gaz;
- dont une bonne partie de la valeur est directement attribuable à l'extraction et à la production de combustibles fossiles, ou indirectement, à leur transport, distribution, équipement et services;
- qui ont une exposition importante à la production d'énergie électrique par combustibles fossiles. On pourra faire exception si une société possède une stratégie claire visant à augmenter de façon notable le pourcentage des renouvelables.

Pour gérer le Fonds, le sous-conseiller en valeurs utilise une approche de placement fondamentale ascendante. Une analyse des facteurs relatifs à l'environnement, à la société et à la gouvernance (ESG) est intégrée dans le processus de recherche du sous-conseiller par le biais de son outil d'évaluation exclusif des facteurs ESG, qui contribue à l'évaluation de la qualité commerciale, des risques commerciaux et des occasions d'affaires des émetteurs; cependant, il n'agit pas comme un mécanisme de sélection restrictif ou quantitatif. Il comporte des analyses à la fois quantitatives et qualitatives des aspects spécifiques aux secteurs dans quatre catégories : la gouvernance (p. ex., l'indépendance du conseil, les droits de vote), la rémunération de la direction, l'environnement (p. ex., l'information relative au climat, la gestion des émissions) et les questions sociales (p. ex., la santé et la sécurité, le roulement de personnel, l'attrition). On compte notamment parmi les sources les rapports d'entreprise, les fournisseurs tiers de données ESG et les organismes de normalisation relative aux ESG.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

## Risques

Les risques associés au Fonds sont décrits dans le prospectus simplifié. Aucun changement important pouvant avoir une incidence sur le niveau de risque global du Fonds n'a eu lieu au cours du dernier exercice.

## Résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (la « période »), le rendement total des parts de série A du Fonds s'est établi à 23,0 %. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges de toutes les séries, contrairement au rendement de l'indice de référence du Fonds, qui ne comporte ni frais ni charges. Le rendement des autres séries du Fonds est semblable à celui de la série A, et tout écart de rendement entre les séries résulte essentiellement des différences entre les frais de gestion, les charges d'exploitation et les autres charges imputables à chaque série. Voir la rubrique « Rendement passé » pour le rendement des autres séries du Fonds.

Au cours de la même période, le rendement de l'indice de référence général, l'indice MSCI Monde (en CAD), a été de 21,1 %. Conformément aux exigences du Règlement 81-106, nous avons établi une comparaison avec cet indice pour aider à la compréhension du rendement du Fonds par rapport à celui de l'ensemble du marché.

Le Fonds a enregistré un rendement supérieur à celui de l'indice de référence général.

Conformément aux objectifs de placement du Fonds, le conseiller en valeurs évalue que l'intensité en carbone du Fonds est inférieure à celle de l'ensemble du marché. Pour aider le conseiller en valeurs à mesurer la production relative de carbone des placements du Fonds, l'intensité carbone moyenne pondérée (une analyse de l'empreinte carbone basée sur la mesure du volume des émissions de carbone par dollar de ventes générées par les sociétés sous-jacentes, normalisée par le poids de ces titres dans un portefeuille) sera calculée à la fois pour le Fonds et pour l'indice boursier élargi pertinent (un indice d'actions mondiales généralement reconnu qui mesure la performance des actions des marchés mondiaux développés, actuellement l'indice MSCI Monde).

Au 31 décembre 2023, l'intensité de carbone du Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone, mesurée en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>e par million de dollars de ventes, était de 25,2, contre 105,5 pour l'indice MSCI Monde (en CAD). L'intensité carbone du Fonds est inférieure de 76 % à celle de l'indice.

L'intensité carbone sera évaluée en tonnes métriques et comprendra les émissions d'équivalent dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>e) des champs d'application 1 et 2 par million de dollars américains de revenus générés par une entreprise, les émissions des champs d'application 1 faisant référence aux émissions directes de gaz à effet de serre (par exemple le CO<sub>2</sub>) provenant des activités de l'entreprise, et les émissions des champs d'application 2 faisant référence aux émissions provenant de l'achat d'électricité.

L'intensité carbone des investissements du Fonds sera activement gérée en appliquant des restrictions d'investissement pour exclure les investissements dans des sociétés incluses dans le secteur de l'énergie d'un indice boursier élargi, à l'exception des entités d'énergie renouvelable telles que définies par le conseiller en valeurs et du secteur non énergétique les sociétés qui possèdent des entreprises en exploitation avec des réserves

matérielles prouvées de charbon, de pétrole ou de gaz thermique; les entreprises qui ont une valeur importante attribuable directement à l'extraction et à la production de combustibles fossiles, ou indirectement par le transport, la distribution, l'équipement et les services; et avec une exposition importante à la production d'électricité à partir de combustibles fossiles. Des exceptions peuvent être faites lorsqu'une société dispose d'une stratégie claire pour augmenter fortement le pourcentage d'énergies renouvelables.

Il a été surpassé par l'indice de référence compte tenu de son exposition minimale à l'énergie. Le secteur de l'énergie a été le moins performant des secteurs de la classification du GICS, avec un rendement de 1,1 % pour la période.

Quelle différence en un an. À la même période l'an dernier, le président de la Réserve fédérale américaine (la « Fed »), M. Powell, avait déclaré que la Fed maintiendrait le cap en augmentant les taux d'intérêt jusqu'à ce que le travail soit fait. Bien que l'inflation ait ralenti, elle restait élevée, à plus de 6 %. Dans un contexte d'incertitude, un nombre record de chefs de la direction ont indiqué qu'ils s'attendaient à une récession aux États-Unis en 2023. Par la suite, il y a eu des tensions bancaires, le débat sur le plafonnement de la dette et d'autres troubles géopolitiques.

Depuis ce temps, l'inflation dans les pays développés a plus que diminué de moitié, tandis que la croissance est demeurée résiliente et que la récession, dont bien des gens se sont inquiétés, ne s'est jamais produite. Le climat du marché a été encore plus imprévisible que d'habitude au cours de l'année 2023, passant des craintes de récession au début de l'année à une croissance résiliente au cours de l'été, à des taux plus élevés pendant plus longtemps à l'automne et à une fin d'année axée sur de futures baisses de taux.

Le dernier trimestre de l'année 2023 a été un cadeau de Noël pour les investisseurs. Une série d'inflation plus faible aux États-Unis et en Europe a fait changer les attentes des investisseurs, qui s'attendaient à ce que les banques centrales procèdent à des réductions préventives plus tôt en 2024 que prévu, ce qui a donné lieu à une reprise généralisée. L'indice MSCI Monde (en CAD) a dégagé un rendement de 9,1 % au quatrième trimestre.

Dix des 11 secteurs de la classification industrielle mondiale standard (GICS) ont affiché des rendements positifs au cours de la période de 12 mois, les technologies de l'information, les services de communication et la consommation discrétionnaire ayant le plus contribué au rendement de l'indice. Les secteurs les moins performants ont été les services aux collectivités, les biens de consommation de base et l'énergie.

Le surrendement du Fonds est attribuable à la sélection judicieuse des titres dans l'ensemble du portefeuille, notamment dans les secteurs des biens de consommation discrétionnaire, des soins de santé et des services de communication. Outre Amazon, les actions de la société de voyage en ligne Booking Holdings ont bénéficié de la reprise continue des frais de déplacement des consommateurs. Plusieurs noms du secteur des soins de santé ont également apporté une contribution notable au cours de l'année, avec en tête les rachats d'Abcam, un leader britannique des anticorps pour la recherche scientifique et le diagnostic, et de Dechra Pharmaceuticals, un leader mondial des solutions de

santé pour les animaux de compagnie. Nos positions dans Alphabet Inc. et Meta Platforms ont également contribué au rendement exceptionnel. Le positionnement sectoriel dans les biens de consommation discrétionnaire et notre absence dans les secteurs de l'énergie, des services aux collectivités et de l'immobilier ont également ajouté de la valeur cette année.

Le fait que l'inflation se soit normalisée sans qu'il soit nécessaire de recourir à une récession indique que la politique peut aussi se normaliser en faveur d'une baisse des taux d'intérêt et d'un resserrement de la politique budgétaire. Les marchés commençant l'année 2024 à des niveaux élevés, tout ce qui n'est pas un atterrissage en douceur, comme une récession ou une forte croissance, peut conduire à des scénarios plus risqués et plus volatils. Nous estimons que notre approche axée sur la qualité convient bien à ce type d'environnement et nous continuons de privilégier les entreprises gérées de façon prudente qui répondent à nos critères d'investissement.

La valeur liquidative du Fonds a augmenté, passant de 42,9 millions de dollars au 31 décembre 2022 à 65,7 millions de dollars au 31 décembre 2023. La variation s'explique par des gains sur les placements de 11,7 millions de dollars et par des ventes nettes de 11,1 millions de dollars. Les résultats des placements du Fonds comprennent des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre. Les revenus et les charges du Fonds ont varié par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait des variations de l'actif net moyen, de l'activité du portefeuille et des changements dans les placements porteurs de revenu.

Certaines séries du Fonds peuvent, le cas échéant, verser des distributions selon un taux établi par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées par une série est supérieur à la tranche du revenu net et des gains en capital nets réalisés attribuée à la série en question, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que ce remboursement de capital n'a pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement ou à atteindre ses objectifs de placement.

## Événements récents

Aucun événement récent n'a eu ou n'est susceptible d'avoir une incidence importante sur le Fonds.

## Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient aussi, directement ou indirectement, 100 % du courtier en fonds communs de placement Placements Scotia Inc. et du courtier en placement Scotia Capitaux Inc. (qui comprend les entités ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE).

Le gestionnaire peut effectuer des opérations ou conclure des accords au nom du Fonds avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines sociétés affiliées ou rattachées au gestionnaire (chacune une « partie liée »). Toutes les opérations entre le Fonds et les parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales.

Cette rubrique a pour but de décrire brièvement toutes les opérations du Fonds avec des parties liées.

### **Frais de gestion**

Le gestionnaire est responsable de la gestion et des activités courantes du Fonds. Certaines séries du Fonds paient des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent document. Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont comptabilisés quotidiennement et payés chaque mois.

### **Frais d'administration à taux fixe et frais du Fonds**

Le gestionnaire assume les charges d'exploitation du Fonds autres que les frais du Fonds. En contrepartie, le Fonds paie au gestionnaire des frais d'administration à taux fixe (les « frais d'administration à taux fixe ») à l'égard de chaque série du Fonds. Ces frais d'administration à taux fixe sont présentés dans les états financiers du Fonds. Les frais d'administration à taux fixe correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative d'une série du Fonds, et ils sont calculés et payés de la même façon que les frais de gestion du Fonds. De plus amples renseignements sur les frais d'administration à taux fixe sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

En outre, chaque série du Fonds est responsable du paiement de sa quote-part de certaines charges d'exploitation du Fonds (les « frais du Fonds »). De plus amples renseignements sur les frais du Fonds sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Le gestionnaire peut, à son gré, abandonner ou absorber une partie des charges d'une série du Fonds. Il peut également cesser sans préavis ces abandons ou absorptions en tout temps.

### **Commissions de courtage**

De temps à autre, le Fonds peut conclure des opérations sur les titres en portefeuille avec Scotia Capitaux Inc. ou avec d'autres maisons de courtage liées dans lesquelles la Banque Scotia détient une participation importante (les « courtiers liés »). Ces courtiers liés peuvent toucher des commissions ou des marges dans la mesure où ces opérations sont réalisées selon des conditions comparables à celles des opérations effectuées avec des courtiers non liés.

Au cours de la période, le Fonds a versé des commissions s'élevant à 85 \$ à des courtiers liés.

### **Services de placement**

Certains courtiers inscrits qui distribuent les parts du Fonds sont des parties liées au Fonds et au gestionnaire. Le gestionnaire peut verser une commission de suivi aux courtiers, qui est négociée avec ces derniers et dont le montant varie selon les actifs que leurs clients ont investis dans le Fonds. Au cours de la période, le gestionnaire pourrait également leur verser des commissions de suivi sur les titres achetés ou détenus au moyen d'un compte de courtage réduit.

### **Sous-conseiller lié**

Le sous-conseiller du Fonds est Jarislowsky Fraser Limitée, une partie liée au fonds. Le gestionnaire peut verser au sous-conseiller des frais négociés avec celui-ci à l'égard des services-conseils en placement fournis au Fonds.

### **Autres frais**

Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent recevoir des commissions ou réaliser des gains dans le cadre de différents services offerts au Fonds ou de différentes opérations effectuées avec celui-ci, comme des opérations bancaires, des services de garde, et des opérations de courtage, de change ou sur instruments dérivés. Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent réaliser un gain de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans des monnaies différentes.

### **Comité d'examen indépendant**

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a nommé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le rôle est d'examiner, le cas échéant, certains cas de conflits d'intérêts soumis par le gestionnaire au nom du Fonds et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre. Le CEI a la responsabilité de surveiller, conformément au Règlement 81-107, les mesures prises par le gestionnaire lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le CEI peut également approuver certaines fusions entre le Fonds et d'autres fonds et tout changement d'auditeur du Fonds. Sous réserve des dispositions légales sur les sociétés et les valeurs mobilières, l'autorisation des porteurs de titres ne sera pas sollicitée dans de tels cas, mais un avis écrit leur sera envoyé au moins 60 jours avant la date d'effet d'une fusion ou d'un changement d'auditeur. Pour certaines fusions, l'approbation des porteurs de titres devra toutefois être obtenue.

Le CEI est composé de quatre membres – Stephen J. Griggs (président), Steven Donald, Heather A. T. Hunter et Jennifer L. Witterick – tous indépendants du gestionnaire.

Chaque exercice, le CEI prépare et soumet un rapport aux porteurs de titres décrivant son organisation et ses activités et contenant une liste exhaustive de ses directives permanentes. Celles-ci permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue à l'égard d'une situation de conflit d'intérêts précise à condition qu'il respecte les politiques et procédures applicables à ce type de situation et qu'il rende régulièrement des comptes à ce sujet au CEI. Ce rapport peut être obtenu gratuitement auprès du gestionnaire ou sur son site Web.

La rémunération du CEI et ses frais raisonnables sont prélevés sur l'actif du Fonds et l'actif des autres fonds d'investissement pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. Chaque membre du CEI reçoit une provision d'honoraires annuelle de 62 000 \$ (77 000 \$ pour le président), en plus du remboursement de ses dépenses pour chaque réunion. La rémunération et les dépenses des membres du CEI, en plus des frais juridiques associés,

ont été répartis d'une manière jugée juste et raisonnable par le gestionnaire entre les Fonds pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. La rémunération est essentiellement constituée de la provision d'honoraires annuelle. Les frais du CEI peuvent inclure des primes d'assurance, des frais de déplacement et des débours raisonnables.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au gestionnaire relativement aux opérations du Fonds avec des parties liées :

- paiement de commissions et de marges de courtage pour l'exécution d'opérations sur titres à une partie liée qui agit en tant que placeur pour compte et placeur principal pour le compte du Fonds;
- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement ou à un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;
- investissement dans des titres d'émetteurs pour lesquels une partie liée a agi à titre de preneur ferme pour le placement de ces titres et pendant les 60 jours suivant la clôture de ce placement;
- exécution d'opérations de change avec une partie liée pour le compte du Fonds;
- achat de titres d'un émetteur étant une partie liée;
- passation de contrats d'instruments dérivés hors cote au nom du Fonds avec une partie liée;

- externalisation à des parties liées de produits ou de services pouvant être facturés au Fonds;
- acquisition de titres interdits tels qu'ils sont définis dans la réglementation sur les valeurs mobilières;
- conclusion d'opérations hypothécaires avec une partie liée;
- conclusion d'une convention de courtier désigné avec une partie liée;
- conclusion d'une convention de courtier principal avec une partie liée.

Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec une partie liée : a) doit être prise par le gestionnaire sans aucune influence de la part d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) doit représenter l'appréciation professionnelle du gestionnaire sans aucune autre considération que l'intérêt du Fonds et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire dans le cadre des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le gestionnaire a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations avec des parties liées.

## Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent présentent les principales informations financières de chaque série du Fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces données sont fournies conformément à la réglementation, et il est possible que ces chiffres ne s'additionnent pas, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Faits saillants financiers ».

### Actif net par part du Fonds (\$) <sup>1)</sup>

Pour la période close le	Augmentation (diminution) liée aux activités						Distributions				Actif net, à la clôture de la période <sup>1)</sup>	
	Actif net, à l'ouverture de la période	Total des revenus	Total des charges	Gains réalisés pour la période	Gains (pertes) latents pour la période	Total de l'augmentation (la diminution) liée aux activités <sup>2)</sup>	Revenus nets de placement (hors dividendes)	Dividendes	Gains en capital	Remboursement de capital		Total des distributions <sup>3)</sup>
<b>Série A</b>												
<b>31 déc. 2023</b>	<b>9,67</b>	<b>0,16</b>	<b>(0,28)</b>	<b>0,11</b>	<b>2,26</b>	<b>2,25</b>	–	–	–	–	–	<b>11,90</b>
31 déc. 2022	11,88	0,11	(0,25)	(0,05)	(1,83)	(2,02)	–	–	–	–	–	9,67
31 déc. 2021	10,06	0,12	(0,29)	0,12	1,86	1,81	–	–	–	–	–	11,88
31 déc. 2020*	10,00	0,01	(0,04)	(0,01)	0,24	0,20	–	–	–	–	–	10,06

\* Les parts de série A ont été lancées le 9 novembre.

<b>Série F</b>												
<b>31 déc. 2023</b>	<b>9,88</b>	<b>0,19</b>	<b>(0,18)</b>	<b>0,09</b>	<b>2,29</b>	<b>2,39</b>	–	–	–	–	–	<b>12,31</b>
31 déc. 2022	12,01	0,11	(0,15)	(0,18)	(0,46)	(0,68)	–	–	–	–	–	9,88
31 déc. 2021	10,08	0,12	(0,18)	0,13	1,96	2,03	–	–	–	–	–	12,01
31 déc. 2020*	10,00	0,01	(0,02)	(0,03)	0,12	0,08	–	–	–	–	–	10,08

\* Les parts de série F ont été lancées le 9 novembre.

**FONDS SCOTIA D' ACTIONS MONDIALES FAIBLE EN CARBONE**

Pour la période close le	Augmentation (diminution) liée aux activités						Distributions				Actif net, à la clôture de la période <sup>1)</sup>	
	Actif net, à l'ouverture de la période	Total des revenus	Total des charges	Gains réalisés pour la période	Gains latents pour la période	Total de l'augmentation (la diminution) liée aux activités <sup>2)</sup>	Revenus nets de placement (hors dividendes)	Dividendes	Gains en capital	Remboursement de capital		Total des distributions <sup>3)</sup>
<b>Série I</b>												
31 déc. 2023	10,16	0,16	(0,03)	0,11	2,42	2,66	—	(0,05)	—	—	(0,05)	12,72
31 déc. 2022	12,19	0,12	(0,03)	(0,04)	(2,01)	(1,96)	—	—	—	—	—	10,16
31 déc. 2021	10,10	0,12	(0,03)	0,12	1,90	2,11	—	—	—	—	—	12,19
31 déc. 2020*	10,00	0,01	(0,01)	(0,01)	0,24	0,23	—	—	—	—	—	10,10

\* Les parts de série I ont été lancées le 9 novembre.

<b>Série K</b>												
31 déc. 2023	10,10	0,16	(0,05)	0,11	2,44	2,66	—	(0,03)	—	—	(0,03)	12,65
31 déc. 2022	12,15	0,12	(0,05)	0,00	(2,49)	(2,42)	—	—	—	—	—	10,10
31 déc. 2021	10,09	0,12	(0,06)	0,12	1,88	2,06	—	—	—	—	—	12,15
31 déc. 2020*	10,00	0,01	(0,01)	(0,03)	0,12	0,09	—	—	—	—	—	10,09

\* Les parts de série K ont été lancées le 9 novembre.

<b>Série M</b>												
31 déc. 2023	10,11	0,16	(0,06)	0,11	2,27	2,48	—	(0,03)	—	—	(0,03)	12,65
31 déc. 2022	12,16	0,12	(0,05)	(0,04)	(1,94)	(1,91)	—	—	—	—	—	10,11
31 déc. 2021	10,09	0,12	(0,06)	0,12	2,02	2,20	—	—	—	—	—	12,16
31 déc. 2020*	10,00	0,01	(0,01)	(0,03)	0,12	0,09	—	—	—	—	—	10,09

\* Les parts de série M ont été lancées le 9 novembre.

- 1) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative par part. Ces différences sont expliquées à la note 2 afférente aux états financiers du Fonds. La valeur liquidative par part à la clôture de la période est présentée à la rubrique « Ratios et données supplémentaires ».
- 2) L'actif net par part et les distributions par part sont établis selon le nombre réel de parts en circulation pour une série en particulier au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
- 3) Les distributions ont été versées en trésorerie ou réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds.

**Ratios et données supplémentaires**

Aux	Total de la valeur liquidative (en milliers de \$) <sup>1)</sup>	Nombre de parts en circulation <sup>1)</sup>	Ratio des frais de gestion (« RFG ») (%) <sup>2)</sup>	RFG avant abandon ou absorption des charges (%) <sup>2)</sup>	Ratio des frais d'opérations (%) <sup>3)</sup>	Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>4)</sup>	Valeur liquidative par part (\$) <sup>1)</sup>
<b>Série A</b>							
31 déc. 2023	19 662	1 651 981	2,34	2,34	0,03	24,47	11,90
31 déc. 2022	15 474	1 599 385	2,33	2,33	0,02	15,76	9,67
31 déc. 2021	14 526	1 222 836	2,33	2,33	0,07	18,65	11,88
31 déc. 2020	1 829	181 769	2,22	2,22	0,06	1,02	10,06
<b>Série F</b>							
31 déc. 2023	215	17 436	1,41	1,41	0,03	24,47	12,31
31 déc. 2022	157	15 884	1,40	1,40	0,02	15,76	9,88
31 déc. 2021	1	100	1,42	1,42	0,07	18,65	12,01
31 déc. 2020	1	100	0,98	0,98	0,06	1,02	10,08
<b>Série I</b>							
31 déc. 2023	8 716	685 013	0,07	0,07	0,03	24,47	12,72
31 déc. 2022	7 123	701 440	0,07	0,07	0,02	15,76	10,16
31 déc. 2021	7 737	634 628	0,07	0,07	0,07	18,65	12,19
31 déc. 2020	847	83 891	0,07	0,07	0,06	1,02	10,10
<b>Série K</b>							
31 déc. 2023	5 359	423 662	0,27	0,27	0,03	24,47	12,65
31 déc. 2022	3 812	377 341	0,27	0,27	0,02	15,76	10,10
31 déc. 2021	5 645	464 629	0,27	0,27	0,07	18,65	12,15
31 déc. 2020	1	100	0,33	0,33	0,06	1,02	10,09
<b>Série M</b>							
31 déc. 2023	31 706	2 505 455	0,29	0,29	0,03	24,47	12,65
31 déc. 2022	16 353	1 618 016	0,29	0,29	0,02	15,76	10,11
31 déc. 2021	14 517	1 193 883	0,29	0,29	0,07	18,65	12,16
31 déc. 2020	1	100	0,27	0,27	0,06	1,02	10,09

1) Données à la date de clôture des périodes indiquées.

2) Le ratio des frais de gestion, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte tenu de la taxe de vente et compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transactions du portefeuille) de chaque série du Fonds et de la quote-part des charges des fonds sous-jacents (les fonds communs de placement, les FNB et les fonds à capital fixe), le cas échéant, pour la période indiquée, et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période.

3) Le ratio des frais d'opérations, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des autres coûts de transactions du portefeuille, des coûts d'emprunt à court terme et des intérêts sur la dette du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, et la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds pour la période.

4) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

### Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont comptabilisés quotidiennement et payés chaque mois. Les frais de gestion couvrent les coûts de gestion du Fonds, les analyses, recommandations et décisions de placement pour le Fonds, l'organisation du placement des titres du Fonds, le marketing et la promotion du Fonds ainsi que la prestation ou l'organisation d'autres services.

La répartition des services reçus en contrepartie des frais de gestion pour chaque série s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

	Frais de gestion (%)	Rémunération des courtiers (%)	Autre† (%)
Série A	1,75	51,8	48,2
Série F	0,90	—	100,0
Série I*	—	—	—
Série K*	—	—	—
Série M	0,16	—	100,0

\* Les frais de gestion de cette série sont négociés et payés directement par les porteurs de parts concernés et non par le Fonds.

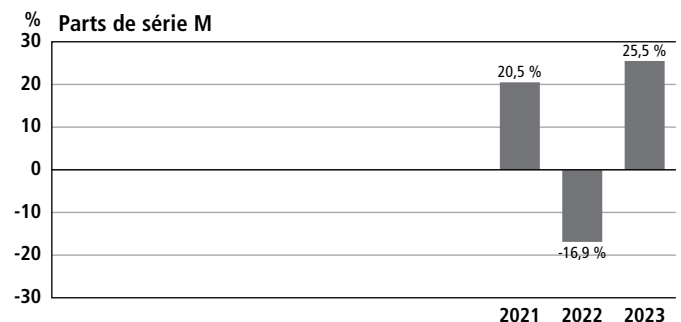
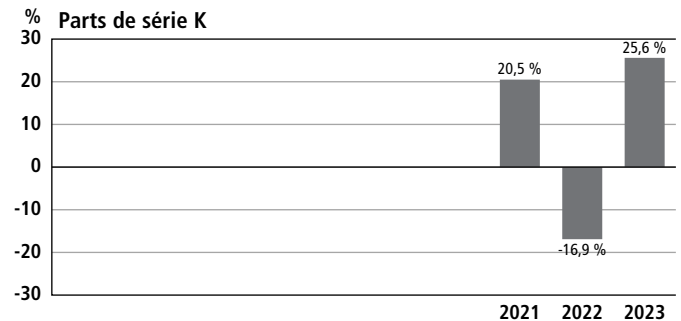
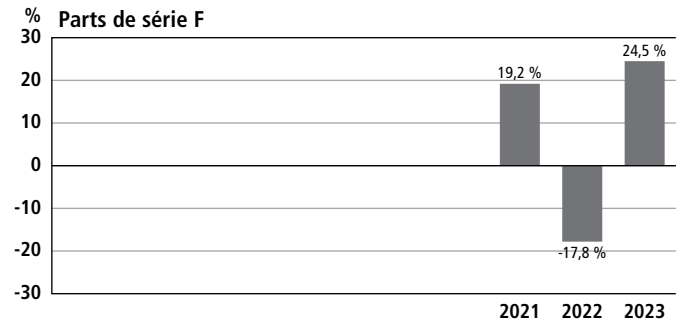
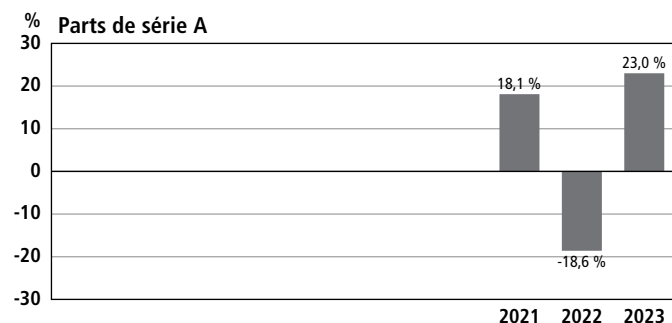
† Services fournis par le gestionnaire, décrits plus haut, sauf la rémunération des courtiers.

### Rendement passé

Les rendements passés de chaque série sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur du Fonds. L'information présentée suppose que les distributions effectuées par chaque série du Fonds pour les périodes indiquées ont été réinvesties dans des parts additionnelles de la même série. Cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de distribution, ni d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

#### Rendements annuels

Les graphiques ci-dessous présentent le rendement pour chaque série du Fonds et la variation du rendement d'un exercice à l'autre. Ils indiquent, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le dernier jour de chaque année civile, d'un placement effectué le premier jour de l'année civile pour cette série.



#### Rendements annuels composés

Le tableau des rendements annuels composés compare le rendement de chacune des séries du Fonds avec celui d'un ou de plusieurs indices de référence. Un indice de référence consiste soit en un indice unique, soit en un groupe d'indices. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges de toutes les séries, contrairement à la performance des indices de référence, qui ne comportent ni frais ni charges.

		Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans	Depuis l'établissement
<b>Série A</b>	%	<b>23,0</b>	<b>5,8</b>	–	–	<b>5,7</b>
Indice MSCI Monde (en CAD)	%	21,1	8,7	–	–	12,2
<b>Série F</b>	%	<b>24,5</b>	<b>6,9</b>	–	–	<b>6,8</b>
Indice MSCI Monde (en CAD)	%	21,1	8,7	–	–	12,2
<b>Série I</b>	%	<b>25,8</b>	<b>8,2</b>	–	–	<b>8,1</b>
Indice MSCI Monde (en CAD)	%	21,1	8,7	–	–	12,2
<b>Série K</b>	%	<b>25,6</b>	<b>7,9</b>	–	–	<b>7,8</b>
Indice MSCI Monde (en CAD)	%	21,1	8,7	–	–	12,2
<b>Série M</b>	%	<b>25,5</b>	<b>7,9</b>	–	–	<b>7,8</b>
Indice MSCI Monde (en CAD)	%	21,1	8,7	–	–	12,2

### Description des indices

Indice MSCI Monde (en CAD) – Cet indice de capitalisation boursière ajusté en fonction du flottant est conçu pour mesurer la performance des actions sur les marchés développés mondiaux.

Une analyse du rendement du Fonds par rapport à celui de son ou de ses indice(s) de référence est présentée à la rubrique « Résultats d'exploitation » du présent rapport.

### Aperçu des titres en portefeuille

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour trimestrielles peuvent être obtenues gratuitement en composant le 1-800-387-5004 ou en consultant notre site Web à l'adresse [www.fondsscotia.com](http://www.fondsscotia.com), dans les 60 jours suivant la clôture du trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, date de fin de l'année civile, lesquelles sont disponibles dans les 90 jours suivant cette date.

Par pays / région	% de la valeur liquidative <sup>1)</sup>
États-Unis	63,4
Royaume-Uni	9,9
Suisse	5,2
France	3,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,8
Japon	3,5
Canada	2,9
Pays-Bas	2,2
Espagne	2,0
Hong Kong	1,7
Suède	1,5
Autres éléments d'actif (de passif) net	0,0

### 25 principaux titres en portefeuille

Émetteur	% de la valeur liquidative <sup>1)</sup>
Microsoft Corporation	6,2
Alphabet Inc., cat. A	4,8
Amazon.com Inc.	4,3
UnitedHealth Group Incorporated	3,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,8
Nestlé S.A.	3,4
MasterCard Inc., cat. A	3,1
Diageo PLC	2,6
Boston Scientific Corporation	2,6
London Stock Exchange Group PLC	2,6
Danaher Corporation	2,6
Copart Inc.	2,5
Fiserv Inc.	2,5
IQVIA Holdings Inc.	2,4
Becton, Dickinson and Company	2,3
Interactive Brokers Group Inc., cat. A	2,3
ASML Holding N.V.	2,2
Accenture PLC, cat. A	2,2
Sherwin-Williams Company, The	2,2
PepsiCo Inc.	2,2
Booking Holdings Inc.	2,1
Schneider Electric SA	2,0
Abbott Laboratories	2,0
HDFC Bank Ltd., CAAE	2,0
Industria de Diseño Textil S.A.	2,0

1) Calculé en fonction de la valeur liquidative; par conséquent, les pondérations présentées dans l'inventaire du portefeuille peuvent différer de celles présentées ci-dessus.